

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	15 (1927)
Heft:	250
Artikel:	Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale
Autor:	Leuch-Reineck, A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-259069

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'autre part, M^{me} Marg. Lips, qui, bien que Baloise, peut être comptée comme Genevoise, habitant depuis longtemps notre ville, où elle a fait ses études de lettres, vient de soutenir très brillamment devant la Faculté des Lettres de l'Université de Genève une thèse remarquable sur *Le Style indirect libre*. « Ce beau travail, écrit le *Journal de Genève*, fait sous la direction de M. le professeur Bally, développe une question mise à l'ordre du jour, il y a bientôt quinze ans, par les travaux de ce dernier. Les attaquants, MM. les professeurs Bally, François et Alb. Sechehaye, ne pouvaient faire que des critiques de détail à cette œuvre fortement documentée et solidement construite. Mais ils étaient d'autant plus libres pour présenter des vues complémentaires sur divers aspects du problème et poser à la candidate des questions auxquelles elle répondit avec décision et compétence. »

M^{me} Lips, qui est aussi professeur d'allemand à l'Ecole ménagère, a fait ainsi, ajoute le quotidien que nous citons, honneur au corps enseignant secondaire genevois. Et comme suffragiste convaincue et se mettant à la brèche quand l'occasion le demande, elle fait aussi honneur, ajoutons-nous, au mouvement féministe suisse tout entier.

La dixième fille et le Conseil Fédéral.

Ceci n'est point une fable, bien que le titre puisse en donner l'illusion, mais l'histoire authentique du beau geste esquissé, puis aussitôt retiré, du Conseil fédéral ! On sait, en effet, que notre gouvernement helvétique, prix de zèle à l'égard des familles nombreuses, avait décidé d'offrir une allocation de 100 fr. aux parents auxquels naîtrait un dixième fils, mais qu'il n'avait pas prévu le cas auquel ce dixième nouveau-né pourrait être une fille ! C'est pourquoi, lorsque, sitôt son intention généreuse connue, les sollicitations de parents d'une dixième fillette affluèrent, le Conseil tout entier fut plongé dans un cruel embarras... Certes, affirmaient quelques-uns de ses membres, l'éducation d'un garçon coûte plus cher que celle d'une fille, et il serait ainsi normal de limiter ce cadeau gouvernemental aux heureux parents d'un rejeton mâle. — Mais, durent répondre les autres, — les féministes, évidemment, — ce n'est pourtant pas juste d'inférioriser encore ainsi les filles dès leur naissance ; et les femmes sont pourtant nécessaires si nous voulons la continuation de la race...

Si bien que le Conseil, pour trouver la solution à ce difficile problème, finit par prendre une résolution sage et commode : celle de ne donner d'allocation à personne. Et vivent les économies !

Le féminisme dans les Balkans.

Lady Aberdeen, la présidente du Conseil International des Femmes, dont on ne peut assez admirer la vaillance et l'endurance, vient de rentrer d'un voyage dans les Balkans, qui lui a permis de prendre contact avec les organisations féminines des trois royaumes de Yougoslavie, de Bulgarie et de Roumanie. Après avoir participé à Bled au Congrès annuel du Conseil National des Femmes yougoslaves, qui groupe 350 Sociétés et que préside M^{me} Petkovich, une habituée de nos Congrès féministes internationaux, Lady Aberdeen, qu'accompagnaient plusieurs membres de son Comité Exécutif, a été reçue à Sofia par les Sociétés féminines bulgares, que préside depuis plus de 25 ans M^{me} Julie Malinoff, et ensuite à Bucarest, où la princesse Cantacuzène, présidente du Conseil National des Femmes roumaines, et conseillère municipale, avait organisé des réunions du plus grand intérêt. Non seulement Lady Aberdeen a été reçue par la reine-mère et par le corps diplomatique, mais encore, et ceci nous paraît significatif de la bonne entente que les femmes ont réussi à créer, a assisté à un meeting où ont pris la parole des représentantes des minorités politiques maintenant incorporées à la Roumanie, et auxquelles, lors d'un Congrès mémorable, les femmes roumaines ont assuré leur appui pour la réalisation de nombreuses réformes.

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale¹

C'est par de brumeuses journées de décembre que les Chambres fédérales se sont réunies. Du *Bundesplatz* on voyait briller le grand lustre de la salle du Conseil des Etats comme un arbre de Noël ; mais au dedans l'atmosphère ne ressemblait en rien au « Paix sur la terre » ! La violente lutte politique des semaines précédentes avait trop excité les passions pour ne pas y apporter d'échos.

La grande affaire sensationnelle de la séance d'ouverture a été l'élection du président du Conseil National. Dès 5 heures du soir, un fort cordon de police entourait le Palais fédéral, ne

¹ N. D. L. R. La session de décembre des Chambres fédérales ayant duré très tard cette année, et les fêtes de Noël nous ayant obligées à avancer la composition de notre dernier numéro, il ne nous a pas été possible de publier avant aujourd'hui notre compte-rendu accoutumé du travail de nos législateurs. Mais, malgré ce léger retard, nous sommes certains que nos lectrices nous sauront gré de les aider ainsi à voir clair dans des questions économiques et financières si importantes pour notre pays.

permettant d'y pénétrer qu'aux personnes munies de cartes. Nos lecteurs n'ont pas oublié la violente campagne menée contre la présidence de M. Grimm. L'année dernière, sa vice-présidence n'avait rencontré que peu d'opposition, les députés ayant plus ou moins été pris par surprise, et de ce fait, M. Grimm a souvent eu l'occasion, pendant l'année écoulée, de présider le Conseil, ce qu'il a fait avec beaucoup d'habileté ; mais à côté de son travail intelligent, M. Grimm ne se cache pas de ses convictions révolutionnaires. C'est pourquoi la majorité des représentants du peuple lui a refusé un geste de confiance et l'honneur du fauteuil présidentiel. Reconnaissant toutefois au parti socialiste le premier droit à la présidence, les autres partis avaient convenu de donner leur voix à M. Gospierre. Celui-ci, élu par 120 voix contre 50 voix données à la candidature Grimm, a refusé d'accepter cette élection par solidarité avec son parti, qui venait d'essuyer un affront. Au second tour de scrutin, le candidat du parti radical, M. Maillefer, ancien syndic de Lausanne, a obtenu 115 voix contre 53 toujours données à M. Grimm. Les députés socialistes ont quitté la salle en signe de protestation, pour aller s'associer à une assemblée publique de démonstration sur le *Waisenhausplatz*. Tout ceci s'est du reste passé dans un ordre parfait, et la foule de curieux s'est dispersée dans un calme absolu.

L'Assemblée fédérale réunie a désigné comme président de la Confédération pour 1927 M. Giuseppe Motta. C'est la troisième fois que notre ministre des affaires étrangères, qui a représenté la Suisse avec tant de distinction aux Assemblées de la S. d. N., occupe le siège d'honneur. Il a reçu les chaudes félicitations de son canton d'origine, le Tessin, ainsi que des représentants de puissances étrangères. La vice-présidence, par contre, est échue à M. Schutheiss, qui, chose tout à fait inusitée, a réuni même les suffrages des socialistes, à en juger par le petit nombre de bulletins rentrés blancs. La campagne pour le monopole du blé semble lui avoir fait des amis dans l'autre camp : jusques à quand ?... Le Tribunal fédéral, enfin, sera présidé, pour une période de deux années, par M. Kirchhofer, un de ses membres les plus distingués. M. Virgile Rossel, bien connu en Suisse romande comme juriste et comme écrivain, a été porté à la vice-présidence.

Comme à l'ordinaire pendant la session d'hiver, les Chambres ont dû examiner le budget de la Confédération pour l'année 1927. Malgré de grands efforts d'économie dans tous les Départements et des retranchements sur nombre de crédits, M. Musy n'est pas arrivé à équilibrer le budget, comme il le désirait, d'autant plus que les revenus du tabac, allant alimenter le fonds pour l'assurance-vieillesse, n'ont pas été remplacés dans la caisse générale. Il y a progrès, toutefois : les recettes prévues se montant à 309 millions et les dépenses à 323 millions, le déficit de 14 millions est de 10 millions inférieur à celui de l'année dernière. Mais notre situation financière reste bien difficile, malgré le fait réconfortant, invoqué par M. Musy, que notre change n'a pas baissé comme celui de tous nos voisins ! Mais comme c'est certainement au bonheur d'avoir été épargnée par la guerre que la Suisse doit avant tout la stabilité de son franc, nous devons bien plutôt nous mesurer aux autres pays neutres qu'aux nations ravagées par la guerre ! Or, comparée avec ces pays-là, notre dette nationale augmente singulièrement.

Le parti socialiste a refusé d'entrer en matière pour le budget militaire, dont les dépenses s'élèvent à 85 millions. Le rapporteur a fait remarquer que l'économie la plus stricte règne dans ce Département, et que tout n'y est pas du travail imprudent, puisque beaucoup de main-d'œuvre est employée pour l'habillement et le ravitaillement des troupes.

La Régie des alcools, elle, semble sortir des difficultés financières. Elle réalisera cette année un bénéfice net de plus de 5 millions, après avoir remboursé à la caisse fédérale le reste de l'emprunt que celle-ci lui avait accordé. Ce bénéfice, tout réjouissant qu'il soit, ne doit pas laisser oublier que l'assurance-vieillesse attend 20 à 25 millions par an de la Régie avant de pouvoir débuter, et que seule la réorganisation du régime des alcools pourra les fournir. Quant au budget des C. F. F., M. Geel, comme rapporteur, nous a fait entrevoir un état très grave, dû en partie à la crise économique générale, mais pour une grande part aussi à la concurrence de l'auto-

mobile. Il faut réagir, mais comment? Un service officiel de transport par autocamions en relation directe avec les C. F. F., la « Sesa », n'a pas encore fait ses preuves, et il est impossible, à l'heure qu'il est, de juger ni de son effet sur l'augmentation du trafic des C. F. F., ni de son rendement en général. M. Keller (Winterthour), président du Conseil d'administration, tout en reconnaissant le principe que les C. F. F. doivent se suffire à eux-mêmes, a émis l'avis que la Confédération devrait mieux rétribuer les transports effectués pour le compte des postes et des transports militaires. Si la Confédération consentait à prendre à sa charge la dette de guerre de 190 millions des C. F. F., il en résulterait une amélioration de 10 millions du service d'intérêts, et cela couvrirait la majeure partie du déficit. Mais M. Musy s'opposait absolument à faire passer cette dette dans le budget général de la Confédération, et une augmentation ultérieure des taxes risquant d'attirer encore plus de voyageurs aux transports automobiles, le seul salut, selon lui, résiderait dans une réduction des frais par une prolongation de la durée du travail.

Mais tandis que la discussion du budget n'échauffait que médiocrement les esprits, la question brûlante de cette session a été celle du blé. Le monopole ayant été rejeté par la votation du 5 décembre, il s'agissait de trouver un moyen à la fois d'assurer nos réserves en céréales et d'aider à la culture indigène, ce qui n'est pas chose facile sur un marché libre. Les socialistes se sont opposés par principe à tout autre système que le monopole, alors que les paysans, indécis, attendent avant de se prononcer de savoir quelle sera la proposition apportée à la session de mars. A part cela, adversaires et partisans du monopole se sont reprochés avec violence — et non sans raison — la manière dont la campagne a été menée, chaque parti accusant l'autre d'avoir usé de moyens déloyaux pour influencer l'électeur. La discussion est pourtant sortie des termes vagues et généraux, pour se cristalliser autour de trois motions et « postulats » déposés par MM. Duft, Fazan et Escher. M. Duft, en première ligne, a constaté que le monopole, n'avait plus actuellement de base légale, le rejet par le peuple ayant mis fin au régime introduit au moyen des pleins pouvoirs. Comme, d'autre part, il est impossible de laisser au hasard l'importation de blé et la culture indigène, il s'agit de mettre sur pied un régime transitoire jusqu'à ce qu'un système définitif et bien étudié puisse entrer en jeu. M. Duft a proposé d'abord de prendre un arrêté d'urgence, permettant au monopole de subsister jusqu'à ce moment-là, puis en second lieu, de limiter cette période transitoire, estimant qu'au 31 décembre 1927 le nouveau régime pourrait entrer en vigueur. Le chef du Département d'Economie politique lui ayant démontré que l'année agricole ne coïncide pas avec celle du calendrier, et que, pour assurer aux paysans la récolte de 1927, il faudrait laisser subsister le monopole jusqu'en mai 1928 au moins, M. Duft a immédiatement accepté ce changement de date; mais la Chambre a néanmoins amputé sa motion de la seconde moitié, s'abstenant ainsi de fixer une limite à la durée de « l'état transitoire ». Le Conseil fédéral semble du reste absolument décidé à agir au plus vite dans le sens de la décision prise par le « Souverain ».

Puis, M. Fazan, estimant que le refus du 5 décembre n'a visé que le principe du monopole, sans toucher ni à la constitution des réserves, ni à l'encouragement de la culture indigène, a demandé au Conseil fédéral de présenter un rapport sur la manière de garantir aux paysans la récolte de 1927, et, cas échéant, celle des années futures. Cette demande répond du reste pleinement à l'opinion de la Chambre. M. Escher, enfin, a parlé en faveur des populations alpestres, rappelant que partisans et adversaires du monopole se sont déclarés prêts à leur venir en aide, et a demandé que l'on maintienne pour elles le transport du blé à prix réduit. M. Schulthess a accepté ces trois demandes, et les mois prochains nous montreront si une formule « sans monopole », qui convienne à la majorité des électeurs, pourra être trouvée.

* * *

Nous ne terminerons pas ce rapide aperçu de quelques faits politiques et économiques, sans mentionner l'événement suffragiste de la session: la distribution de nos petits blocs-notes de

propagande, chacun dans une enveloppe portant l'adresse de chaque député. Ce fut d'abord la course au Palais dans l'auto conduite par une de nos fidèles, puis la montée de la valise bourrée de blocs-notes au secrétariat, et, enfin, la distribution par les soins des huissiers, surveillée par des suffragistes du haut de la tribune. L'effet produit fut des plus variés: là c'étaient des têtes curieuses et méditatives, penchées sur les pensées suffragistes; ici des haussements d'épaule, des pouces narquoisement posés sur la Suisse toute noire dans la carte d'Europe de la couverture; ailleurs, un examen minutieux de l'enveloppe, tenue du bout des doigts, comme si eussent risqué de s'en évader les microbes les plus redoutables; ailleurs encore, la rédaction hâtive de deux grandes pages d'écriture serrée et courroulée, et l'expédition par la poste du bloc-note et de cette lettre — à quelle adresse? —; et, enfin, dans quelques oasis suffragistes, un échange de remarques qu'on devinait bienveillantes... tout cela était divertissant au possible. Notons toutefois que des blocs-notes furent mis de côté avec soin — pour étude future sans doute. N'est-ce pas pleinement encourageant pour notre effort de propagande?

A. LEUCH-REINECK.

Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Sections.

INTERLAKEN. — Sous les auspices de l'Union féministe d'Interlaken, notre jeunesse féminine a invité pour samedi 22 janvier des jeunes filles de diverses organisations féminines de Berne à venir les entretenir de l'activité de leur société, de leurs travaux, de leurs espoirs, et peut-être aussi de leurs déboires! 7 jeunes filles représentant 7 associations féminines est répondu à l'appel. — Cette soirée promet d'être intéressante, car nos jeunes filles ont songé non seulement aux travaux sérieux, mais offriront aux assistants des productions musicales, de gymnastique rythmée, et même il s'est glissé dans le programme une petite pièce de théâtre composée exprès pour elles par Mme H. Tschiemer. Ces soirées de notre jeunesse féminine sont très goûtables par notre population et nous espérons beaucoup du souffle de vie qui passe en nos jeunes filles.

A. A.

Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Commission d'Education nationale

MESDAMES ET CHÈRES ALLIÉES,

Il vous souvient du bel élan patriotique de 1914 qui suscita la fondation de la Commission d'éducation de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses, et des efforts faits pour stimuler l'esprit helvétique. Depuis lors, notre Commission a constaté une lacune dans l'enseignement féminin, en conséquence de l'évolution nouvelle de la société. Tout en poursuivant le but de la diffusion en Suisse de l'enseignement post-scolaire féminin obligatoire — vœu du II^e Congrès suisse des intérêts féminins (Berne, 1921), — il importe de faire œuvre d'éducation nationale en expliquant en quoi il y a lieu de réformer et d'innover.

La Fondation *Pro Juventute*, visant au même but de l'amélioration de la famille et du bien-être matériel et moral de l'enfant, a répondu à notre appel, dès 1923, par sa collaboration dans l'organisation des *Journées éducatives* de Lausanne, dont le brillant succès dès la première année dépassa notre attente et alla croissant jusqu'en 1926. Pour étendre notre activité, nous obtenons désormais la collaboration de la Société pédagogique romande et d'autres associations de professionnels. Pour la première *Journée éducative* de Neuchâtel, que nous préparons pour le 29 janvier, nous avons l'appui moral de la Société neuchâteloise des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur, et de la Société des maîtresses professionnelles et ménagères. Les grandes Associations féminines neuchâteloises: Association neuchâteloise pour le Suffrage féminin, Amies de la jeune fille, Société d'utilité publique des femmes suisses, etc., nous donnent aussi leur approbation à cette nouvelle orientation de l'enseignement féminin: la préparation maternelle et sociale des jeunes filles, et spécialement l'initiation des éducatrices en ce sens.

Nous comptons, Mesdames, que vous ferez connaître largement le programme ci-inclus et participerez nombreuses à notre effort de propagande en faveur d'une innovation qui contribuerait grandement à notre idéal national: donner au pays des mères bien pré-